



Demande d'accès prè enclavé pour vente

Par **jerome01**, le **05/12/2008** à **19:12**

Bonjour, j'ai un pré constructible au fond de ma propriété, ce pré est enclavé entre ma propriété et le pré de mon voisin, mon accès personnel pour mon habitation est très étroit (passage d'une voiture) je souhaiterais avoir un accès par mon pré pour que les acheteurs potentiels ne passent pas dans ma cour (besoin de 15 m pour atteindre un chemin communal). Le droit de désenclavement peut-il jouer sachant que ma propriété touche mon pré? sachant que l'accès est très étroit pour moi?

Merci d'avance

Par **Vincentius**, le **05/12/2008** à **20:05**

Bsr,

Vous devez en principe établir un droit de passage sur le terrain vous restant. Mais si vous ne pouvez y établir un passage suffisant, vous pouvez réclamer un passage sur le terrain de votre voisin moyennant une indemnité: [Articles 682 & 684 du code civil](#).